



ᑲᑎᑯᑦ ᑕᑦᑎᑦᑲᑦᑭᑦ ᑕᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑯᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

**PROCÈS-VERBAL DE LA 145^E RÉUNION DU CCEK
(APPROUVÉ)**

DATES : 22, 23 et 24 septembre 2015

LIEU : Village nordique de Kangiqsualujuaq, bureau municipal

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :

Michael Barrett, président
Betsy Palliser, vice-présidente

Nommés par le gouvernement du Canada :

Claude Abel
Thessa Girard-Bourgoin (par conférence téléphonique les 22, 23 et 24 septembre)

Nommées par le gouvernement du Québec :

Paule Halley
Sylvie Létourneau (par conférence téléphonique les 22, 23 et 24 septembre)
Julie Samson

Secrétaire exécutif :

Benjamin Patenaude

Analyste en environnement :

Nancy Dea

SONT ABSENTS :

Joseph Annahatak, nommé par l'ARK
Line Choinière, nommée par le gouvernement du Canada

INVITÉES :

Najat Bhiry, directrice, Centre d'études nordiques
Christine Barnard, coordonnatrice scientifique, Centre d'études nordiques

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 145^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9 h 15, le 22 septembre 2015, au bureau municipal du village nordique de Kangiqsualujjuaq. Le président ouvre la réunion et invite les membres à suggérer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 145^e réunion du CCEK se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux des 143^e et 144^e réunions

3. Affaires découlant de la 144^e réunion et correspondance

- a) Camps de pourvoirie abandonnés
- b) Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada
- c) Activités minières sur les terres adjacentes aux terres de la catégorie I
- d) Commentaires sur l'autorisation délivrée par l'administrateur fédéral concernant le projet d'infrastructures maritimes de Nunavik Nickel
- e) Secrétariat de la CQEK

4. Budget, secrétariat et membres

- a) Budget
- b) Membres
- c) État d'avancement des dossiers actifs du CCEK
- d) Rapport annuel du CCEK 2014-2015
- e) Site Web du CCEK

5. Évaluation environnementale au Nunavik

- a) Révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ
- b) Guide sur les processus d'évaluation environnementale
- c) Évaluation des impacts sociaux des projets de développement soumis aux divers processus
- d) Livre vert sur la modernisation du régime d'autorisation de la LQE
- e) Groupe de travail sur la participation publique – MDDELCC

6. Activités minières

- a) Processus d'évaluation environnementale applicables au projet minier ferrifère Hopes Advance
- b) Projet concernant les éléments des terres rares – Société Quest
- c) Commentaires du CCEK sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure
- d) État d'avancement du dossier concernant le site minier Asbestos Hill

7. Travaux de collaboration entre le BAPE et le CCEK sur la filière uranifère

8. Parcs et aires protégées

9. Recherches au Nunavik

10. Gestion des matières résiduelles

- a) Tournée d'inspection des communautés – MDDELCC

b) Projets pilotes réalisés dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs

11. Chronique verte dans *Makivik Magazine*

12. Dates et lieux des prochaines réunions

2. Adoption des procès-verbaux des 143^e et 144^e réunions

Les membres passent en revue leurs commentaires sur les procès-verbaux des 143^e et 144^e réunions. Le procès-verbal de la 143^e réunion est adopté, après y avoir apporté des modifications mineures. L'adoption du procès-verbal de la 144^e réunion est reportée à une date ultérieure.

3. Affaires découlant de la 144^e réunion et correspondance

a) Camps de pourvoirie abandonnés

Le 23 juin 2015, le CCEK a reçu une lettre de M. Martin Gingras de la part du directeur général du secteur nord-ouest au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)- M. Jacob Martin-Malus, en réponse à sa lettre du 8 mai 2015 dans laquelle le CCEK demande d'être consulté par le groupe de travail du MFFP sur les camps de pourvoirie abandonnés. Dans sa lettre, M. Gingras explique que le mandat du groupe de travail consiste à trouver des pistes de solution pour la réhabilitation des camps mobiles, dont certains sont abandonnés. Le MFFP coordonne actuellement diverses actions avec la Fédération des pourvoiries du Québec, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP). M. Gingras mentionne que le groupe de travail s'est rencontré à quelques reprises, mais qu'il progresse lentement en raison du budget qui lui est attribué. Le groupe de travail prévoit mettre à jour le statut des camps mobiles dans le Nord-du-Québec et élaborer des solutions pour la réhabilitation des camps de pourvoirie abandonnés. M. Gingras conclut sa lettre en mentionnant que le groupe de travail a l'intention de consulter le CCEK au moment opportun. Les membres soulignent l'importance de faire avancer ce dossier et demandent qu'une lettre soit adressée au sous-ministre du MFFP dans le but d'inviter un représentant du groupe de travail à venir faire une présentation à une réunion ultérieure du CCEK. Une copie de la lettre devrait être transmise à l'administrateur provincial et à la présidente du CCCPP.

Les membres sont également informés que le gouvernement du Québec et la nation naskapie ont l'intention d'entamer des discussions concernant les camps mobiles sur le territoire naskapi.

b) Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada

À la suite de la 144^e réunion du CCEK, un suivi de l'état d'avancement du projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada a été réalisé auprès d'un représentant du bureau régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les membres sont informés que la caractérisation du site de détection radar de la pointe Louis XIV située en territoire cri est en cours et devrait être achevée à la fin de 2015. Avec l'aide des communautés crie, le MDDELCC procède aussi à une reconnaissance archéologique dans les environs. Dès que les résultats de la caractérisation seront disponibles, le MDDELCC est disposé à transmettre le rapport au CCEK. De plus, en ce qui concerne le nettoyage des sites restants de la ligne Mid-Canada, le bureau régional du MDDELCC a préparé une lettre à l'intention du ministère de la Défense nationale (MDN) afin de s'informer de la capacité du MDN à contribuer à leur réhabilitation. Il est décidé que ce sujet serait conservé à l'ordre du jour de la 146^e réunion du CCEK.

c) Activités minières sur les terres adjacentes aux terres de la catégorie I

Les membres sont informés qu'un avis juridique, produit par la Direction des affaires juridiques du MDDELCC, concernant les activités minières sur les terres adjacentes aux terres de la catégorie I a été produit récemment. Cependant, le CCEK n'a toujours pas reçu de réponse à sa lettre datée du 7 janvier 2014 afin de connaître l'interprétation du Ministère à ce sujet. Un suivi par courriel sera fait auprès de M^{me} Mireille Paul, directrice de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers du MDDELCC.

d) Commentaires sur l'autorisation délivrée par l'administrateur fédéral concernant le projet d'infrastructures maritimes de Nunavik Nickel

Le 10 juin 2015, le CCEK a reçu une lettre de M. Ron Hallman, administrateur fédéral du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), en réponse à sa lettre du 21 avril 2015 concernant les documents administratifs utilisés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) pour approuver le projet d'infrastructures maritimes de Nunavik Nickel à la baie Déception. Dans sa lettre, M. Hallman indique qu'il comprend la préoccupation du CCEK concernant la qualité et l'accessibilité de l'information conformément au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social prévu au chapitre 23 de la CBJNQ. M. Hallman conclut sa lettre en disant que, pour assurer la participation des Inuits du Nunavik, l'ACEE est disposée à discuter avec le CCEK. Il est décidé qu'une lettre serait rédigée pour informer M. Hallman que le CCEK a l'intention de former un sous-comité afin de préciser les améliorations qu'il souhaiterait apporter aux documents administratifs de l'ACEE et pour demander de rencontrer des représentants de l'ACEE pour en discuter de manière approfondie.

e) Secrétariat de la CQEK

Le 31 juillet 2015, le CCEK a transmis une lettre à M^{me} Marie-Josée Lizotte, directrice de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du MDDELCC concernant l'importance de maintenir le secrétariat de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) sur le territoire du Nunavik. Une copie de la lettre a également été transmise au président de la CQEK. Les membres sont informés que l'ARK avait transmis une lettre similaire à M^{me} Lizotte le 29 juillet 2015. Le 8 août 2015, le MDDELCC a transmis un accusé de réception dans lequel il était indiqué que la lettre du CCEK avait été transférée à M^{me} Mireille Paul du MDDELCC.

4. Budget, secrétariat et membres

a) Budget

Les membres sont informés que la demande de financement du CCEK pour l'exercice financier 2015-2016 a été approuvée le 8 août 2015. Toutefois, les fonds n'ont pas encore été reçus. Les membres indiquent que le retard actuel du versement justifie l'importance d'une réserve adéquate sous forme de surplus. De plus, le rapport des dépenses du CCEK pour les mois de mai à août 2015 est présenté. Les membres continuent de réviser le contenu de la politique concernant la carte de crédit du CCEK et d'examiner la possibilité d'obtenir un logiciel comptable pour faciliter la gestion financière du CCEK.

b) Membres

Les membres saluent le retour de M^{me} Thessa Girard-Bourgoin à titre de membre du CCEK et de représentante du gouvernement fédéral.

c) État d'avancement des dossiers actifs du CCEK

À la suite de la 144^e réunion du CCEK, un tableau décrivant l'état d'avancement des dossiers actifs du CCEK a été mis à jour et présenté. Il est décidé que la date de mise à jour devrait être inscrite sur les prochains tableaux afin de faciliter le suivi de l'état d'avancement des dossiers.

d) Rapport annuel du CCEK 2014-2015

Les membres continuent de réviser le rapport annuel 2014-2015. D'autres modifications sont proposées et il est décidé qu'une fois que la version inuktitut aura été vérifiée, le rapport pourrait être imprimé.

e) Site Web du CCEK

Les membres sont informés que la maquette finale du site Web du CCEK devrait être prête sous peu et il est décidé qu'une fois qu'elle sera disponible une conférence téléphonique devrait être organisée pour la réviser.

5. Évaluation environnementale au Nunavik

a) Révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ

Les membres sont informés que le groupe de travail Québec-Inuits poursuit la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ et que la prochaine réunion est prévue avant la fin de 2015. Les membres se questionnent sur la participation du gouvernement fédéral au processus de révision des annexes. Les membres se demandent également quels effets aura la modernisation du régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) sur la révision des annexes.

b) Guide sur les processus d'évaluation environnementale

Les membres poursuivent la révision du guide sur les processus d'évaluation environnementale s'appliquant au Nunavik, notamment sur les diagrammes qui schématisent ces processus. Il est décidé qu'une conférence téléphonique devrait être organisée afin d'adopter le contenu du guide, puis le faire traduire en anglais et en inuktitut avant la prochaine réunion.

c) Évaluation des impacts sociaux des projets de développement soumis aux divers processus

Un représentant de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du MDDELCC a été contacté afin de connaître son intérêt à présenter au CCEK un exposé portant sur l'évaluation des impacts sociaux des projets de développement soumis aux processus d'évaluation environnementale. Une telle présentation pourrait aider à orienter l'élaboration d'un plan de travail pour la réalisation d'une étude concernant l'évaluation des impacts sociaux des projets soumis aux divers processus d'évaluation. Les membres demandent qu'une invitation lui soit transmise dès que les dates de la 146^e réunion du CCEK auront été arrêtées.

d) Livre vert sur la modernisation du régime d'autorisation de la LQE

Le 11 juin 2015, le ministre du MDDELCC a déposé à l'Assemblée nationale le livre vert concernant la modernisation du régime d'autorisation de la Loi sur la qualité de l'environnement. Dans le cadre de la commission parlementaire sur le livre vert, tenue par la Commission des transports et de l'environnement, le CCEK a présenté ses observations dans un avis déposé le 4 septembre 2015. Le CCEK déplore que le livre vert énonce expressément que la révision proposée de la LQE ne s'applique pas au chapitre II de la LQE, c'est-à-dire sur le territoire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Le CCEK rappelle que le régime nordique du chapitre 23 de la CBJNQ mérite lui aussi d'être modernisé et de profiter des améliorations apportées au chapitre I de la LQE (ex. : l'évaluation

environnementale stratégique). Il souligne également que certaines des modifications proposées par le livre vert seront applicables au Nunavik (ex. : art. 22, 31, 48 LQE). Par exemple, le livre vert propose de modifier les autorisations selon l'article 22 de la LQE, en fonction des risques. Le CCEK se questionne sur la mise en place de cette modification qui s'appliquera aussi au Nunavik, et ce, sans apporter de modifications au processus d'évaluation environnementale s'appliquant au Nunavik. Enfin, lors de cette commission parlementaire, le ministre du MDDELCC a démontré une ouverture à moderniser le régime nordique en collaboration avec les organismes en place. Les membres du CCEK souhaitent profiter de cette ouverture et décident de faire part au ministre du MDDELCC de la volonté du CCEK d'entamer un dialogue afin de renforcer le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social applicable au Nunavik.

e) Groupe de travail sur la participation publique – MDDELCC

Les membres sont informés que le groupe de travail du MDDELCC sur la participation publique s'est rencontré le 15 juin 2015. Lors de la réunion, il a été annoncé que le nouveau site Web de la CQEK, qui rend disponible plusieurs documents relatifs aux projets soumis à une évaluation environnementale était en construction et qu'il devrait être prêt à l'automne 2015. Les membres du sous-comité du CCEK mentionnent que le registre public devrait être bilingue afin qu'il soit accessible aux résidents du Nunavik. Ils présentent et commentent le contenu du nouveau site Web de la CQEK. Les membres discutent également des consultations publiques que le CCEK a tenues conjointement avec le BAPE dans le cadre de la commission sur les enjeux de la filière uranifère et qui ont permis d'expérimenter de nouvelles façons de favoriser la participation du public. La prochaine réunion du groupe de travail devrait avoir lieu avant l'année 2016.

6. Activités minières

a) Processus d'évaluation environnementale applicables au projet minier ferrifère Hopes Advance

Les membres passent en revue leurs commentaires sur le projet de lettre adressée à l'Administrateur provincial concernant les processus d'évaluation environnementale applicables au projet minier ferrifère Hopes Advance. Ils conviennent que le CCEK doit insister sur la nécessité de réduire à l'avenir le nombre de processus et pour ce faire, examiner la possibilité d'utiliser les processus de substitution ou d'équivalence prévus à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Il est décidé de procéder à l'envoi de la lettre après y avoir apporté quelques modifications mineures et de transmettre une copie au président de la CQEK et à l'administrateur fédéral de la CBJNQ. Enfin, tel que mentionné lors des réunions précédentes, les membres maintiennent leur intention d'adresser à l'Administrateur fédéral une lettre sur le même sujet.

b) Projet concernant les éléments des terres rares – Société Quest

Les membres du CCEK sont informés que le projet minier des terres rares de la Société Quest a été présenté à la Société Makivik par le promoteur. Cette dernière a demandé au CQEK pour une prolongation du délai imparti pour soumettre leurs commentaires concernant la directive du projet concernant les éléments des terres rares proposé par la Société Quest dans les environs du lac Brisson, et ce, dans le cadre du processus provincial d'évaluation environnementale. Les membres du CCEK expriment leurs préoccupations et font état de certaines questions que soulèvent le projet proposé par la Société Quest et notamment le traitement de ses résidus miniers.

c) Commentaires du CCEK sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure

Une lettre a été transmise le 20 juin 2015 à M^{me} Line Drouin, sous-ministre du MERN, concernant les commentaires et les observations des membres du CCEK sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure.

d) État d'avancement du dossier concernant le site minier Asbestos Hill

Les membres du CCEK se questionnent sur l'état actuel du site minier Asbestos Hill qui semble encore inquiéter les communautés inuites. Le 23 juin 2015, un représentant du bureau régional du MDDELCC a été contacté par l'analyste en environnement du CCEK pour obtenir plus d'information sur l'état actuel du site. Le représentant du MDDELCC a mentionné que Glencore avait effectué quelques travaux de réhabilitation sur le site dans les années 1990, incluant le retrait des matières dangereuses, et produit un rapport d'activité. Le bureau régional du MDDELCC a inspecté le site en 2008 et en 2014. Suivant l'inspection réalisée en 2014, le MDDELCC a transmis une lettre au propriétaire du site, la Société Asbestos Ltée, pour lui demander de prendre les mesures nécessaires concernant les débris miniers exposés se trouvant sur le site. La Société Asbestos Ltée soutient que, selon la valeur du pH mesurée des cours d'eau situés à proximité, les résidus miniers et autres matières résiduelles présentes sur le site ne constituent pas un danger pour le milieu environnant. Cependant, elle n'a pas fourni les résultats des tests pour étayer cette affirmation. Les membres du CCEK souhaitent qu'une demande d'accès à l'information soit transmise au MDDELCC afin d'obtenir une copie du rapport d'activité de Glencore et de la documentation échangée entre le ministère et la Société Asbestos Ltée en relation avec ce site.

7. Travaux de collaboration entre le BAPE et le CCEK sur la filière uranifère

En juillet 2015, le MDDELCC a rendu public le rapport d'enquête et d'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur les enjeux de la filière uranifère au Québec. Le chapitre 13 du rapport, lequel a été traduit en inuktitut, en cri et en anglais, couvre le territoire du Nord-du-Québec et a été écrit conjointement par le CCEK et le CCEBJ. Les membres sont informés que la police de caractère utilisée pour la version en inuktitut du chapitre 13 du rapport du BAPE était illisible. Une lettre sera préparée pour informer le BAPE de cette erreur et lui demander de corriger la situation.

De plus, les membres fournissent leurs derniers commentaires sur le bilan que le CCEK a réalisé à la suite de sa participation à la commission d'enquête du BAPE sur les enjeux de la filière uranifère pour le Nunavik. Le document sera finalisé et transmis au BAPE et au MDDELCC.

8. Parcs et aires protégées

Dans le cadre du groupe de travail portant sur la planification des aires protégées au Nunavik, dont est issu le projet visant la protection de la rivière Kovik, le MDDELCC a élaboré, un projet de plan de conservation pour la création future de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Kovik. L'ARK, la Société Makivik et des représentants des communautés ont soumis leurs commentaires sur ce projet de plan de conservation. L'une des préoccupations soulevées par les instances inuites concerne la possibilité, au regard des droits des bénéficiaires de la CBJNQ, d'instaurer une pêche commerciale dans la réserve aquatique projetée. Étant donné les objectifs de conservation de cette réserve aquatique projetée, en lien avec la conservation de l'omble chevalier anadrome, le MDDELCC émet certaines réserves à ce sujet. Des discussions sont en cours à cet effet.

Au cours des étés 2014 et 2015, l'ARK, l'Institut culturel Avataq et le MDDELCC ont réalisé des travaux de terrain dans le secteur de la rivière Kovik. Les données ainsi acquises pourraient être utilisées pour éclairer les décisions en matière de gestion de cette future aire protégée. La limite territoriale entre le Québec et le Nunavut pourrait compliquer l'attribution du statut permanent de protection à cette réserve aquatique. À noter toutefois que l'enjeu lié aux limites territoriales n'intervient pas dans l'octroi du statut projeté d'aire protégée.

Les membres sont informés que d'autres travaux de terrain ont été réalisés par l'ARK, le MFFP et le MDDELCC dans les environs de la réserve de parc national du Cap-Wolstenholme près de Ivujivik et que le groupe de travail pour la création du parc a tenu récemment sa première réunion. On mentionne que la version finale de l'état des connaissances pour le projet de parc Baie-aux-Feuilles devrait être prête bientôt et que le décret concernant le projet de règlement visant la création du parc national Ulittaniujalik a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* le

2 septembre 2015. Le règlement sera édicté par le gouvernement à l'expiration de la période de consultation de 45 jours.

9. Recherches au Nunavik

M^{me} Najat Bhiry, directrice du Centre d'études nordiques (CEN), et M^{me} Christine Barnard, coordonnatrice scientifique du CEN, font une présentation sur leur organisme et son projet d'établir un centre pour la recherche nordique et l'innovation dans l'échange de savoirs dans la communauté de Kangiqsualujjuaq.

M^{me} Bhiry décrit d'abord le CEN et ses axes de recherche, lesquels incluent la structure et le fonctionnement des environnements nordiques continentaux, l'évolution des environnements nordiques dans le contexte du changement planétaire ainsi que l'évaluation des risques environnementaux et les stratégies d'adaptation aux changements. Elle a ensuite présenté les installations de recherche du CEN, la nature du travail effectué dans ces installations et leurs partenaires. M^{me} Bhiry termine la présentation en résumant le projet lié à l'établissement d'un centre pour la recherche nordique et l'innovation dans l'échange de savoirs dans la communauté de Kangiqsualujjuaq. M^{me} Bhiry explique les principes directeurs d'un tel centre, dont les objectifs de recherche sont de réaliser des recherches scientifiques novatrices en partenariat avec les communautés inuites. Elle décrit aussi les thèmes de recherche, les membres de l'équipe de recherche et les résultats attendus.

10. Gestion des matières résiduelles

a) Tournée d'inspection des communautés – MDDELCC

Les membres sont informés que le MDDELCC fera, en octobre 2015, une tournée d'inspection de certaines communautés du Nunavik et se concentrera sur les bancs d'emprunt et les carrières. Les membres discutent de la possibilité que l'analyste en environnement ou le secrétaire du CCEK puisse participer à la tournée d'inspection. Il est décidé d'évaluer le coût d'une telle participation avant de prendre une décision.

b) Projets pilotes réalisés dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs

En juillet 2015, une entente a été signée entre l'ARK et les cinq organismes chargés du traitement et du recyclage de produits couverts par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises. L'entente a pour but de lancer un projet pilote dans les communautés de Kuujuarapik, Salluit et Kuujuaq afin d'organiser une collecte des matières résiduelles couvertes par le Règlement. Le projet pilote devrait commencer à la fin de septembre ou au début d'octobre 2015. Aux frais des cinq organismes, un technicien spécialisé formera sur place des représentants des communautés à la collecte et à la préparation des matières pour le transport. Un représentant de l'ARK est censé accompagner le technicien. Une affiche et un dépliant ont été préparés par l'ARK et une tribune téléphonique est prévue sur les ondes de la radio FM régionale pour informer les résidents des communautés du lancement du projet pilote. Les membres saluent la participation active des résidents du Nunavik au projet pilote.

11. Chronique verte dans *Makivik Magazine*

Il est décidé que le prochain article à paraître pour la chronique verte dans *Makivik Magazine* présenterait le nouveau site Web du CCEK.

12. Dates et lieux des prochaines réunions

Il est décidé que la 146^e réunion du CCEK aurait lieu les 3 et 4 décembre 2015 à Québec et que les dates de la 147^e réunion seraient décidées ultérieurement.



Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
19 avril 2016